n°: 30.

A Messieurs de l'academie Royal de Chirurgie Establie sous
L'auguste protection du Roy et sous la sage et prudente jnspection de
Monsieur Maréchal Ecuier, Conseilier, et premier Chirurgien de sa
Majesté,

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

Messieurs.

Ce N'est point l'ostentation, Encor moins L'ambition, quoy que l'une et l'autre
me seroint Escusables en ce Rencontre, qui m'engagent à vous adresser le
present memoire, ny pour passer pour habil homme dans l'art que j'ay
l'honneur de proffesser, et rendre mon nom Celebre pour m'élever au dessus de
mes Confreres, Connoissent trop mon jnsuffisence, et jncapacité, pour oser,
ny devoir y aspirer, ayment mieux, et devant me renfermer dans les bornes
d'une juste humilité, pour obeir et satisfaire aux louables jntentions du
Monarque sous le Regne duquel nous vivons avec autant de bonheur que
de tranquilité, Lequel toujour attentif à faire fleurir les Arts et au
bien des peuples que la providance a soumis à son obeissence et Confiés
à ces soins paternels, Lequel viens de faire un Choix digne de luy et de sa
Grandeur, En vous Nommens, et Establissens Messieurs pour Estres aussi
les dignes, et glorieux jnstrumens, pour l'execution de ces jntantions Royales
Ceque vous Remplisses si dignement.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

C'est donc aussi Messieurs pour satisfaire de ma part à ce que
Monsieur de la peyronie digne membre de Vostre jllustre Compagnie
m'a fait l'honneur de me marquer par sa lettre Circulaire du 23e janvier
dernier, laquelle j'ay eu soin de Communiquer à tous mrs les maitres qui
Composent ma lieutenance, avec jnvitations, et Excortations de si Conformer
Esperens que les uns, et les autres si preteronts, En concourents de leur part à
vos louables, et utiles jntantions, qui tous tandent au bien public, que s'ils
ne le font pas, j'ay du moins de la mienne la satisfaction de vous prouver
Messieurs par mon obeissence à vos ordres la soumission avec laquelle je suis
et seray toute ma vie prest d'y obeir;

ARC 13
d. 12 n° 14
MOREL

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
N.

Je dis donc Messieurs sur le programe proposé pour Cette Anné les raisons suiuentes qui sont.

Comme Nous Nauons point de sujet apres lanatomie qui nous donne plus docasion de parler que les apostesmes, mais la Crainte que jay de mes user de Votre tems precieux et Dennuier Vn si jllustre Corps, sur des faits dont Vous Estes parfaitement plus instruit que je ne le seray de ma Vie, et Comme Ce seroit mon deuoir de parler de la Cause, auant que den Venir aux operations, Ce seroit sortir des Bornes qui me sont Limitées, ne Voulant, et ne deuant rien jnnouer; je diray

Que les signes de la supuration sont pris de la quantité et qualité de la matiere Ensemble des accidens qui suruienent, Car lors que les humeurs par leur abondances, ou qualitées se rendent opiniatres à la resolution et que la pulsation, et durette, fieure, Challeur, et rougeur saugmentent, jl faut tenir pour Certin que les apostesmes tandent a pouriture et supuration, laquelle Estant parfaite tous les accidens sapaisent et les parties demeurent blenchastres auec jnondation;

Or autant que la fin de la supuration Est lEuacuation de la matiere purulente, Cest aussi pourquoy les Chirurgiens doiuent attandre que la matiere Conjointe des apostesmes soit parfaitement digerré auant que de faire Ouuerture artificiele pour sa purgation, sur cette dificulté jl y a deux opinions directement Contraires.

La premiere Est de Ceux qui Estiment quil Est loisible douurir la partie apostumé, et deuacuer la matiere Crue sens attandre la Confection du pus, Ce qui Est, et se trouue demontré par les raisons suiuentes;

Par lExperiance ordinaire on pratique Laplication des cauteres, aux humeurs pestilentielles, et Veneuses, sens attandre que la supuration soit faite, donc jl Est permis douurir les apostesmes auant la parfaite supuration;

Hipocrate Dit dans Ces aphorismes
jn principio si quid mouendum Est moue dum materia turget.
Jl faut dit jl Euacuer au Commencement lors que les humeurs sont abondentes,
Or Est jl quauant la supuration les humeurs abondens Contre nature

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

aux parties Donc jl faut Evacuer sens attandre la supuration parfaite;
Avicenne au quatrieme de ces Canons dit, que lors que les apostemes sont fait aupres des parties Nobles, jl faut ouvrir le plustost les parties apostumés afin que la matiere ne rentre dedans, ou quelle par son voisinage ne les jnfectent à raison des vapeures Corrompues; jl En dit de mesme des tumeurs supurees aupres des os, et des jointures, donc jl sera permis d'ouvrir avant la supuration parfaite;
En L'Evacuation ordinaire des humeurs, les vns, ont ordonnés vne minoritifue avant la digestion et preparation d'ielles, donc jl doit Estre permis avant l'Evacuation parfaite du pus, de faire ouverture pour Evacuer vne portion de la matiere conjointe, par jncision ou autre voye;
En la gangrenne on ordonne des scarifications sens attandre la digestion des humeurs, donc l'ouverture Artificiele des apostemes sera toujour deffandue avant la supuration;
Jl y En à qui Estiment qu'avant de proceder à l'ouverture des apostemes, on doit toujour attandre, que la digestion de la matiere soit parfaite, afin de ne rien aigrir, ou jriter, la nature, Ce que l'on peut verifier par les raisons suivantes;
Le Chirurgien doit Estre imitateur de la Nature, lors quele opere pour la conservation de son sujet, Or Est jl que l'intention de la Nature Est de Cuire et digerer les humeurs pour les disposer aux Evacuations sensibles, lors quelle ne peut les resoudres, donc on la doit secourir En son action par medicamens supuratifues sens jnterompre et attenter contre Elle par ouverture Artificiele;
Hipocrate au livre de medico. jl faut dit jl randre la matiere des apostemes Cuites Egalement, et ne pas ouvrir avant le tems, donc jl sera necessaire d'attandre que la supuration soit parfaite; selon le mesme Hipocrate; Concocta medicari oportet, non Cruda.
Jl ne faut pas dit Ce mesme Auteur purger les humeurs Crues avant la digestion, or avant la supuration les humeurs sont Crues, donc jl Est necessaire d'attandre que la supuration soit parfaite avant que d'ouvrir les parties apostumées, et nous tenons qu'il y à double voye de Curation En l'ouverture des apostemes, desquels l'une Est Reguliere et l'autre jreguliere suivant les Escrits des scavans, et Enciens;

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C N

La Voye Reguliere, et pratique ordinaire, le Chirurgien nedoits pas ouvrir artificiellement les parties apostumés avants laperfection du pus, mais dautants que souvent lamatiere des tumeurs Ests Veineuse etquelles sonts faites aupres des parties Nobles, pour lors jl Est permis Extrordinairement et par voye jrreguliere douvrir artificiellement les parties pour Evacuer une partie des humeurs, Comme aussi lors quil y à menace de gangrenne et trop grande repletion dhumeurs avec des mouvemens furieux, etquand les apostemes sonts aux jointures, et aupres des os, Car ces parties se Corrompents facilements par Cette distinction generale, les deux sentimens sonts daccords;

jl Est vray quà latroisieme, etquatrieme opinion, il repond que Hipocrate, Entand que lapurgation interieure qui se fait par medicamens quand jl dit,

in principio si quid movendum Ests move. et non pas de lEvacuation artificielle et Exterieure des apostemes, donc par voye reguliere jl nést pas permis douvrir les apostemes avants lasupuration, mais bien par voye jrreguliere, on reconnoists double digestion En la Cause Conjointe des apostemes; lapremiere prepare les humeurs à la resolution lors que par medicamens remolitifues, et mediocrements Chauds, nous subtilisons les matieres pour Estres Evacuées jnsensiblements par les porosités des parties;

La seconde digerre les humeurs pour Estres Evacuées jnsensiblements apres la supuration par Ouverture, or ycelle Ests double, savoir la naturele, et Lartificiele, laNaturele Estplus louable, etplus desirable, dautants que la nature reigle mieux loperation sens rompre les vaisseaux, que non pas le Chirurgien par ces remedes artificiels, et Celle qui Est faite par jnstrumens Chirurgicaux, Comme sonts le fer, etle feu actuel ou potentiel;

Nous doutons sur louverture des apostemes, à scavoir si les Chirurgiens ladoivents differer apres que le pus Ests parfaits, ou bien sils doivents ouvrir jncontinents sens attandre louverture naturele;

sur ces deux diffiucltés jl y à deux sentimens directements Contraires et oposées;

Le premier Ests de Ceux qui tienents quil fauts remettre louverture des parties à la Nature que lasupuration soits parfaite, et retardé pour un tems, ou bien nen faire points, Cequi Ests demontré par les raisons suivantes;

ACADÉMIE ROYALE

La resolution des humeurs Est plus louable que non pas l'euacuation d'ycelles par ouuerture apres la supuration Comme jl Est notoire, or Est jl que le pus se peut Euacuer par resolution et par l'ayde des medicamens resolutifs suiuant Gallien qui le Conseille au 13.e de la methode Chapitre 4:
Donc jl ne faut pas ouurir les parties apostumeés, mais bien Euacuer le pus, par remedes resolutifs, les humeurs qui sont sous le regime de Nature et assimileés nedoiuent pas Estres Euacueés, Cum Nutritio sequatur assimilationem;
Or Est jl que le pus Est assimilé et reduit sous l'obeissance de Nature apres la supuration, Cest pourquoy on le diffinit En vn sang Changé En matiere seminale, et que Celuy qui Est Louable peut nourir, Donc jl ne faut pas faire d'ouuerture pour son Euacuation;
En toutes Curations jl faut Conseruer les parties En leurs perfection, et jntegrité;
Par l'ouuerture artificiele on romp la Continuité et figure des parties, donc ycelle ne doit pas Estre pratiqueé;
Les operations qui Causent de trop grandes douleurs, qui Coupent, et separent les veisseaux des parties, Comme veines, artores, et nerfs, nedoiuent pas Estres pratiques En la Chirurgie de peur des accidents;
Or Est jl que lors de l'ouuerture des apostemes les Chirurgiens Causent douleurs et Coupent les veisseaux qui nourissent et donnent la vie, sentiment, et mouuement aux parties, donc les Chirurgiens doiuent s'abstenir de ces operations, L'ouuerture Naturele Est plus louable que L'artificiele Comme disent les Scauans, et que la Nature attand quelque tems apres que le pus Est faits pour se rejouir Comme victorieuse de son Ennemie, donc jl faut attandre que la Nature par Elle mesme En fasse l'ouuerture,
D'autres au Contraire Estiment quil faut ouurir les apostemes dez aussitost que le pus Est fait, sens attandre L'ouuerture Naturele Ce quils verifient par les raisons suiuentes;
Les humeurs qui sont Contenues aux parties Contre Nature doiuent Estres promptement Euacueés apres la digestion;
Quae Enim Contra naturam in Corpore Continentur Euacuanda sunt,
Or Est que le pus Est vn Excrement Contre Nature jnutil pour la Nourriture Comme jl Est manifeste, donc jl faut promptement Euacuer apres la supuration selon les Scauans;
La digestion du pus est vne humeure Naturele, et alimenteux tendant à la nouriture du Corps, au Contraire Celle des Excremens à l'expulsion, or Est

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

jl Et que la digestion du pus Est d'une humeure Exerementeux et Contre Nature
apres la supuration, done jl faut diligenter son Euacuation par ouuerture
jncontinent apres, la supuration;
Les humeures qui peuuent Causer plusieurs mauuais accidents, et maladies par
leur sejour doiuent Estres promptement Chassées et Euacuées, or Est jl que
la retention du pus peut Corrompre la substance des parties, et Engendrer des
fistules, sinusss, et fieures, donc jl faut auancer son Euacuation par
ouuerture;
Guidon En la Curation de Lodmé dit qu'apres qu'il a supuré par maturation
et digestion, jl Conuient touurir artificiellement sens attandre;
Donc louuerture des apostemes Est Necessaire apres la supuration, et pour
accorder ces deux opinions Contraires, et Conclure de la Verité de ces questions;
Lorsque l'on Voit la Nature disposé a louuerture des apostemes jl la faut
ayder par remedes, et attandre son action, d'autant qu'elle reigle mieux la
separation et ouuerture des parties que les Chirurgiens, et Cela sens rompre
les Veisseaux qui sont Veines, Arteres, et Nerfs;
Mais si nous Voions que la nature ne puisse faire En tems Conuenable, Comme
dit Guidon, a raison de la profondeur de la matiere, et pour l'Espaisseur
des parties, pour lors jl faut secourir par Artifice le plus promptement
que lon poura, afin d'Empescher ^que^ la retention du pus ne Cause quelque
fascheux accident, et n'altere ou Corrompe la substance des parties par
son sejour;

Pour Eclercir Cette doctrine, je propose les fondemens et raisons suiuentes.
Louuerture des parties apostemées Comme jl Est dit Cy dessus Est double
La premiere Est faite par la Nature lors qu'aydée par les medicamens
ramolutifs, et supuratifs, Elle molifie le Cuire et le separe doucement
pour donner passage a la Matiere, outre que la faculté Expultrice luy
sert, laquelle desirent se decharger de la matiere purulente, tasche de
se faire ouuerture, et puis le pus mesme durant la digestion prepare
la peau et la dispose a la separation;
La seconde Est Artificiele laquele se peut faire ou par Cautere actüel, ou
potenciel, et par medicamens putrefactifs, ou par fermens aigus, et tranchants
selon les jndications qui sont prises des tumeurs des parties et des patiens;
En louuerture Artificiele jl faut Considerer les jntentions suiuentes;

ACADÉMIE ROYALE DE [illegible] N

La premiere Lest quil faut que Lincision soit faite En la partie ou Est la matiere, et au lieu le plus bas Indeclinent, et que le soit faite selon les rugies, et ridemens des muscles quon se garde de Couper les vesseaux autant quil sera possible, D'autant que Lincision des veines, artores, et nerfs, Est dengereuse, que louverture soit faite á tems, et sens lavancer ny retarder Contre la necessité, que la matiere ne soit pas Evacuée tout á Coup, mais adiverses fois, d'autant que les Esprits, et la Chaleur naturele se pourroint resoudre, et dissiper avec le pus;

selon Gallien En la 6. que louverture soit faite avec le moins de douleur que faire ce poura, que ce soit avec des jnstrumens Convenables;

finalement, qu'apres louverture, la partie soit mondifié, jncarné, et consolidé attendu Consideré, et mesuré la force et le pouvoir de la Nature avec le tems pour ouvrir les apostemes artificiellement par operation manuele ou par Cauteres suivent les jntentions proposés par Guidon;

Quent aux raisons proposées;

Je repond á la premiere que le pus ne se peut Evacuer par resolution lorsquil Est abondans, et Espais selon Lexperiance,

Mais pour Excuser Gallien, nous disons, et je dis, que lors que le pus Est subtil, Louable, En petite quentité, et logé En la superficie de la peau, jl se peut Evacuer par resolution et non autrement;

A la second je repond Encor que la nature ne digere, et n'assimile pas le pus pour sa Nouriture, mais seulement pour Lexpulsion, Bien Est vray qu'en Une Extreme necessité de Lhumeur alimanteux Elle se peut Contenter, et Comme nourir de la portion la plus louable du pus bien digerré, ainsi quil nous Est montré au livres des Ulceres;

Je repond quil vaut mieux ouvrir les parties apostumées Artificiellement Nonobstant la douleur, et Lincision des veisseaux, lesquels on tasche de Conserver autant que lon peut, et quil Est possible, sens Causer de grandes douleurs, que non pas laisser Croupir le pus, d'autant quil pourroit par son sejour Corrompre les parties, ou Engendrer quelques fistules ou autre facheux accidens;

Je repond Encor quil Est bon d'attandre avant que de faire ouverture laction de la nature pendent quelque tems, Comme jl a Esté demontré, mais lors quele ne le peut faire jl vaut mieux Enticiper pour Empescher de plus facheux accidens;

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C N

Et pour toutes les raisons Cy dessus, et cy devant allegués, nous devons Conclure, et je Conclud, que le Chirurgien doit ouvrir artificiellement les apostesmes, si la nature ne le peut faire à tems, et par Elle mesme;

FaVsta VI De LoDoIX regnanDo, säCla,
sVb Vno.

Mentes aureæ in aureis
ædibus habitant ... Deaura-
vit eam intrinsecus auro
mundissimo. Paral. 3

Morel

Et pour toutes les raisons cy dessus, et cy devant alleguées, nous devons conclure, et je conclud, que le Chirurgien doit ouvrir artificiellement les apostemes, si la nature ne le peut faire à tems, et par Elle mesme ;

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE